

ECHANGES DE SERVICES ENTRE PARTICULIERS

Quel rôle jouent les plateformes ? Quelles précautions prendre ?

Parmi les nombreuses opportunités proposées par l'économie collaborative, l'échange de services entre particuliers tient une place importante. Sans évoquer les prestations d'hébergement type Airbnb ou le covoiturage avec BlaBlaCar la pratique apparaît dans de nombreux domaines : bricolage, jardinage, couture, garde d'animaux, cours de musique ou de langue, soutien scolaire, aide aux démarches administratives, assistance informatique... mais aussi la location ou le prêt de matériel divers. Des dizaines de plateformes se sont spécialisées dans la mise en relation des particuliers, mais leur fonctionnement diffère.



Service gratuit ou payant ?

Une distinction essentielle est à faire entre les sites qui soumettent du partage ou du troc gratuit et ceux qui proposent du « jobbing ». Les premiers représentent une alternative aux relations marchandes. Ils réunissent des personnes proches géographiquement qui peuvent se rendre des services gratuitement. Par exemple : la garde d'un chien en échange du dépannage d'un ordinateur. L'un de ces sites, yakaSaider propose le troc de services entre particuliers et l'entraide de proximité. Il suffit d'intégrer les membres de la communauté, d'offrir ses compétences et d'indiquer les services dont on voudrait bénéficier. Sur cette plateforme totalement gratuite, la « monnaie d'échange » est le temps.

Plateformes rémunérées

Plus complexes sont les sites où peuvent s'inscrire les professionnels et les particuliers, qui y voient un moyen de compléter leurs revenus. Là, le service est en général rémunéré. Par exemple : tu me payes pour promener ton chien, je te rétribue pour réparer mon ordinateur. Avec plus de deux millions et demi de membres annoncés, AlloVoisins est l'un des principaux sites d'échanges de services. La plateforme met en relation les parties, gère éventuellement la transaction financière, propose une assurance et met en relation des « jobbers ». Les plateformes de ce type se rémunèrent soit au moyen d'une commission due par le prestataire, soit par un abonnement, soit en vendant les services optionnels.

Partager, pas exploiter !

Pour le réseau collaboratif Smile, « le partage est l'énergie verte de demain ». L'essayiste Jérémy Rifkin estimant que si le XX^{ème} siècle fut l'ère de la propriété, le XXI^{ème} sera celle de l'usage. Le partage de services et la mutualisation des objets participent de cette consommation moins onéreuse et plus respectueuse des ressources qui a vu le jour grâce au numérique. Mais attention à ne pas encourager une économie parallèle qui profiterait des faibles revenus des travailleurs pour exploiter, à coût plus faible encore, micro entrepreneurs ou travailleurs non déclarés.

Michèle BERZOZA

L'AVIS D'INDECOSA-CGT

Echanger bénévolement ses outils ou ses savoir-faire entre voisins crée du lien social et n'a rien de répréhensible. En revanche, faire appel pour des travaux à moindre coût à un micro entrepreneur qui, faute d'emploi ou de revenus suffisants, cherche une rémunération complémentaire n'est pas une solution envisageable. C'est pourtant ce qui peut advenir en passant par certaines plateformes de mise en relation sur lesquelles des professionnels ou des particuliers proposent leurs services relevant, ou pas, de leurs compétences. A éviter aussi, les propositions du travail non déclaré, sans assurance et sans recours en cas de litige. Dans tous les cas, il est recommandé de prendre connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) que les plateformes sont tenues de mettre en ligne

Contacts : indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr